



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juin 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité, en date du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30), par laquelle le Conseil m'a prié de présenter des rapports trimestriels sur la situation en Somalie. Le rapport rend compte des faits nouveaux survenus depuis mon rapport du 18 février 2005 (S/2005/89) et met l'accent sur les problèmes et les difficultés auxquels se heurte le Gouvernement fédéral de transition. Il décrit aussi l'évolution interne de la Somalie, les conditions de sécurité qui y règnent et les activités humanitaires et de développement menées par les programmes et les organismes des Nations Unies.

II. Le Gouvernement fédéral de transition

2. Durant la période à l'examen, deux questions importantes ont soulevé une vive controverse au sein du Gouvernement fédéral de transition. La première concerne le plan de réinstallation du Gouvernement en Somalie. Les Somaliens et la communauté internationale sont gravement préoccupés par le fait que, près de huit mois après la fin de la Conférence de réconciliation nationale, les institutions fédérales somaliennes de transition se trouvent toujours à Nairobi au lieu d'être en Somalie.

3. Cette controverse a entraîné une rupture entre, d'une part, le Président Abdullahi Yusuf Ahmed et son premier ministre, Ali Mohammed Gedi, et, de l'autre, le Président du Parlement, Sharif Hassan Sheikh Adan, certains membres du Gouvernement et un grand nombre de parlementaires. Le Président Yusuf et son groupe soutiennent que Mogadishu n'est pas assez sûre et que le Gouvernement fédéral de transition devrait se réinstaller provisoirement à Jawhar ou à Baidoa jusqu'à ce que la sécurité soit rétablie dans la capitale. Le Président du Parlement et ses associés insistent sur le fait que le Gouvernement devrait opérer son transfert à Mogadishu.

4. Le deuxième sujet de controverse concerne l'inclusion de contingents des États de première ligne (Djibouti, Éthiopie et Kenya) dans une future mission de soutien de la paix placée sous l'autorité de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD), qui a été demandée par le



Président Yusuf. Là encore, un grand nombre de parlementaires, de ministres et de chefs de faction et autres s'opposent au déploiement de troupes de ces pays.

5. Il en résulte que le Gouvernement fédéral de transition n'a pas donné suite à son intention de commencer à réinstaller en Somalie les institutions fédérales de transition à compter de la mi-février (voir S/2005/89, par. 8). Toutefois, le Gouvernement a dépêché un certain nombre d'équipes d'information et de reconnaissance dans plusieurs régions du pays en tant que prélude à la visite du Président Yusuf et de son premier ministre Gedi du 24 février au 4 mars. La délégation du Gouvernement s'est rendue à Baidoa, Beltweine, Bosaso, Garowe et Jawahr. Selon les informations reçues, elle a été bien accueillie par la population somalienne. Elle ne s'est toutefois pas rendue à Mogadishu.

6. Le 24 mars, 11 parlementaires, essentiellement du clan des Hawiye, ont écrit à des membres de la communauté internationale pour exprimer leur désapprobation à l'égard du plan de réinstallation du Président Yusuf, et un certain nombre de parlementaires ont quitté Nairobi pour Mogadishu. Leur intention déclarée était de préparer le transfert sans heurt du Gouvernement fédéral de transition dans la capitale. Ils ont rencontré à Mogadishu de hautes personnalités politiques du clan des Hawiye, dont l'ancien Président Abdikassim Salad Hassan, afin d'élaborer les modalités de retrait des milices armées de Mogadishu. Le 6 avril, 22 autres parlementaires sont arrivés dans la capitale dans l'intention d'examiner les préparatifs que leurs collègues avaient entrepris. Le 5 avril, Muse Sudi Yalahow, Ministre du commerce du Gouvernement fédéral de transition et chef de faction éminent à Mogadishu, a tenu une conférence de presse à Nairobi en affirmant qu'il était temps que le Gouvernement se réinstalle à Mogadishu. Trente autres parlementaires, dont Mohamed Kanyare Afrah, Muse Sudi Yalahow et Osman Ali Atto, tous ministres du Gouvernement fédéral de transition, ont quitté peu après Nairobi pour Mogadishu. À Mogadishu, Mohamed Kanyare a déclaré à la presse que leur objectif était de contrôler la mise en œuvre d'un « plan de stabilisation et de sécurité de Mogadishu » qui avait été défini auparavant comme cadre de pacification de la capitale. Il a toutefois affirmé qu'il continuait à faire partie du Gouvernement. Le 16 avril, le Premier Ministre adjoint Mohamud Jama Sifir a conduit un autre groupe de huit parlementaires de Nairobi à Mogadishu. D'après les informations disponibles, il y aurait plus de 100 parlementaires actuellement à Mogadishu.

7. Le 29 avril, le Premier Ministre Gedi est arrivé à Mogadishu, accompagné de représentants de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, de l'Algérie, de Djibouti, du Kenya et du Yémen. Le responsable du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie s'est joint à la mission le 1^{er} mai (voir par. 26 ci-après). Le Premier Ministre et son entourage ont été chaleureusement accueillis par les habitants de Mogadishu, qui ont souligné que le Gouvernement fédéral de transition devait revenir dans la ville qui était la capitale de la Somalie. Lors d'un entretien avec les parlementaires, le Premier Ministre a déclaré que les informations selon lesquelles le Gouvernement fédéral de transition avait l'intention de se réinstaller ailleurs étaient fausses. Il a souligné que la stabilisation de Mogadishu était la responsabilité de l'exécutif et s'est déclaré prêt à reprendre le processus de rétablissement de la sécurité dans la capitale.

8. Une bombe a explosé le 3 mai alors que le Premier Ministre Gedi s'adressait à une foule nombreuse dans le stade de Mogadishu. Le Premier Ministre en est sorti

indemne mais il y aurait eu beaucoup de morts et de blessés. En attendant la conclusion de l'enquête, il a annoncé qu'il s'agissait probablement de l'éclatement accidentel d'une grenade à main. D'autres personnes à Mogadishu ont déclaré que l'explosion était délibérée et visait à perturber la campagne du Premier Ministre qui cherchait des appuis à Mogadishu. Le Premier Ministre Gedi est retourné à Nairobi le 7 mai.

9. À la fin de février, plusieurs personnalités politiques somaliennes ont exprimé leur opposition au déploiement en Somalie de troupes des États de première ligne en réponse au communiqué publié par l'IGAD le 31 janvier 2005 lors du sommet de l'Union africaine à Abuja (par. 19). Le 26 février, 41 des 61 parlementaires et ministres appartenant au clan des Hawiye (y compris les principaux chefs de faction), ont publié à Nairobi un communiqué de presse dans lequel ils se félicitaient de l'envoi de troupes de l'Union africaine mais se déclaraient catégoriquement opposés au déploiement de soldats des États de première ligne. Ils ont également insisté pour que le Parlement fédéral de transition approuve la composition et le mandat des forces à déployer. Le Président du Parlement a par la suite ajouté sa voix à celle du groupe opposé au désir du Président Yusuf et du Premier Ministre Gedi d'accueillir des contingents des États de première ligne. Il a expliqué que sa position était fondée sur les constatations qu'il avait faites à Mogadishu durant sa visite en février (ibid., par. 9). Pendant la première semaine de mars, des manifestations ont été organisées dans la capitale aussi bien en faveur du déploiement de troupes qu'en opposition à ce projet.

10. La question a été examinée au Parlement le 17 mars en prévision de la réunion du Conseil des ministres de l'IGAD (voir par. 18 ci-après) qui serait saisi du projet de déploiement d'une mission de soutien de la paix en Somalie. Toutefois, le débat parlementaire a dégénéré en rixe au cours de laquelle plusieurs députés ont été blessés et un ministre a été interpellé par la police kényane. Le Président du Parlement a publié une déclaration indiquant que la majorité des parlementaires avaient voté à main levée, après la destruction de l'urne, en faveur du déploiement en Somalie de soldats d'autres pays africains et de membres de la Ligue des États arabes, à l'exclusion de contingents provenant des États voisins de la Somalie. Le Président Yusuf a répondu en publiant un décret présidentiel rejetant la déclaration du Président du Parlement.

11. Dans une lettre adressée le 18 avril au Premier Ministre Gedi et au Président du Parlement, le Président Yusuf a souligné que le Conseil des ministres et le Parlement devaient adopter un projet de loi générale sur la sécurité et le transfert en Somalie du Gouvernement fédéral de transition. Il a déclaré que ce texte devrait englober la décision du 18 mars des ministres des affaires étrangères de l'IGAD (voir par. 18 ci-après), la réinstallation du Gouvernement à Baidoa et à Jawhar avec un bureau chargé des affaires politiques et sécuritaires à Mogadishu, un plan de stabilisation de Mogadishu, le désarmement et le cantonnement de toutes les milices du pays dans un délai de trois mois, un nouvel engagement écrit de tous les membres du Gouvernement fédéral de transition, parlementaires et autres en faveur du cessez-le-feu et du désarmement, et un mécanisme international de vérification et de suivi conduit par l'IGAD, l'Union africaine, la Ligue des États arabes et un « groupe international restreint ».

12. À la suite des efforts déployés par la communauté internationale en vue de réconcilier les vues opposées au sein du Gouvernement fédéral de transition, le

Président du Parlement a publié une déclaration en faveur de nouveaux pourparlers. Les ministres et parlementaires dissidents à Mogadishu se sont également déclarés prêts à régler le différend grâce aux efforts de médiation de la communauté internationale.

13. À la suite d'une réunion du Conseil des ministres le 9 mai, le Premier Ministre Gedi a présenté deux motions au Président du Parlement aux fins d'approbation par l'Assemblée. La première concernait le déploiement d'une mission de soutien de la paix en Somalie organisée par l'IGAD sur la base du communiqué publié le 18 mars par les ministres des affaires étrangères de l'IGAD. La seconde portait sur la décision du Conseil des ministres de réinstaller le Gouvernement à Baidoa et à Jawhar, avec un bureau à Mogadishu, en attendant la stabilisation de la capitale. L'intention était d'obtenir l'approbation du Parlement avant la réunion sur la Somalie du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui devait se tenir à Addis-Abeba le 12 mai.

14. Le Président du Parlement a déclaré qu'il avait besoin de plus de temps afin que les parlementaires à Mogadishu puissent revenir à Nairobi afin d'étudier les deux motions. Il a proposé de tenir une réunion le 17 mai. Le Président Yusuf a annoncé qu'il convoquerait une session d'urgence du Parlement pour le 11 mai. Le Président du Parlement a jugé que cette session était illégale et n'a pas présidé ces délibérations.

15. Le Premier Vice-Président de l'Assemblée a déclaré que les 152 députés présents à la session, sur un total de 275, constituaient un quorum et a présidé la session afin d'examiner les deux motions. Il a annoncé un décompte de 145 voix en faveur de la première motion sur le déploiement d'une mission de soutien de la paix de l'IGAD. Quant à la seconde motion, 141 députés auraient voté en faveur de la réinstallation du Gouvernement fédéral de transition à Baidoa et à Jawhar avec un bureau à Mogadishu. Le Président du Parlement a déclaré que ces décisions étaient nulles et non avenues. Le 15 mai, accompagné de 28 autres parlementaires, il a quitté Nairobi pour Mogadishu où il s'emploie depuis lors à seconder les efforts visant à démobiliser et désarmer les milices dans la capitale.

16. Durant la période considérée, le Président Yusuf et le Premier Ministre Gedi se sont entretenus avec un certain nombre de fonctionnaires et de dirigeants régionaux au sujet du plan de réinstallation du Gouvernement fédéral de transition et autres questions connexes. Le 8 mars, le Président Yusuf a rencontré à Nairobi le Président du Kenya, Mwai Kibaki, afin d'examiner le plan de réinstallation du Gouvernement. Les deux dirigeants ont réitéré qu'il était nécessaire que le Gouvernement fédéral de transition se réinstalle sans tarder en Somalie. Le Premier Ministre Gedi a tenu à Djibouti, le 7 mars une réunion d'information avec le Président de Djibouti, Ismail Omar Guelleh. Il s'est ensuite rendu à Addis-Abeba et s'est entretenu avec le Premier Ministre de l'Éthiopie, Meles Zenawi, le Président du Kenya et le Premier Ministre de Djibouti. Il a souligné que l'appui financier de la communauté internationale et l'envoi de troupes de soutien de la paix étaient nécessaires pour aider à la réinstallation du Gouvernement fédéral de transition en Somalie.

17. Le Président Yusuf s'est entretenu au Caire, à la mi-mars, avec le Président Hosni Mubarak et d'autres personnalités égyptiennes et avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Amre Moussa. Il a demandé à la Ligue de jouer un rôle principal dans le relèvement et la reconstruction de la Somalie. Il a également

assisté au sommet de la Ligue à Alger et s'est entretenu plus tard en avril avec des personnalités officielles libyennes.

III. Activités de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale

18. Le Conseil des ministres de l'IGAD a tenu sa réunion sur la Somalie à Nairobi les 17 et 18 mars. Dans leur communiqué, les ministres se sont engagés à exécuter la décision prise par l'IGAD au sommet tenu le 31 janvier 2005 à Abuja (voir S/2005/89, par. 19) de déployer une mission de soutien de la paix en Somalie. Ils ont précisé que ce déploiement se ferait par phases successives. Pendant la phase I, les troupes soudanaises et ougandaises assureraient la sécurité et aideraient le Gouvernement fédéral de transition à se réinstaller en Somalie. Les autres pays de l'IGAD fourniraient le soutien logistique, les équipements et la formation requis à l'armée et à la police somaliennes. Au cours de la phase II, les autres pays de l'IGAD enverraient leurs troupes en fonction des effectifs déployés par l'Union africaine. Les ministres se sont félicités de la décision des ministres des affaires étrangères de la Ligue des États arabes de prendre part à la mission de soutien de la paix et d'apporter à cet égard une aide à l'IGAD et à l'Union africaine.

19. Une mission d'information de l'Union africaine et de l'IGAD s'était auparavant rendue en Somalie du 14 au 26 février. Elle avait consulté les différentes couches de la population dans plusieurs régions du pays, y compris Mogadishu, sur le déploiement éventuel d'une mission de soutien de la paix. Elle a dit avoir recueilli des réactions mitigées. Dans l'ensemble, la plupart des habitants étaient favorables à l'envoi de troupes étrangères, mais non des pays voisins. Le 17 février, une bombe a explosé à Mogadishu-Sud, près de l'endroit où devait passer la mission. Selon les informations reçues, cinq civils somaliens ont été tués et d'autres blessés, mais aucun membre de la mission n'a été touché. La mission s'est poursuivie selon le calendrier établi.

20. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a examiné le rapport de la mission à sa réunion du 12 mai 2005, tenue à Addis-Abeba, avec la participation du Premier Ministre Gedi. Dans son communiqué (voir S/2005/315, annexe), le Conseil a autorisé le lancement de la phase I du déploiement de la mission de soutien de la paix de l'IGAD en Somalie (IGASOM), comme convenu par le Conseil des ministres de l'IGAD à sa réunion du 18 mars. L'IGASOM doit notamment faciliter le transfert des institutions fédérales de transition et en assurer la protection, en cas de besoin; aider les institutions fédérales de transition et les parties somaliennes dans leur réforme des services de sécurité et leurs efforts de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; et faciliter, dans la limite de ses moyens, les opérations humanitaires. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a également demandé au Conseil de sécurité d'accorder une dérogation à l'embargo décrété dans sa résolution 733 (1992) aux fins du déploiement de l'IGASOM.

21. Dans sa lettre datée du 13 mai, le Président de la Commission de l'Union africaine, Alpha Oumar Konaré, m'a fait part de la décision du Conseil de paix et de sécurité. Comme il l'a demandé, j'ai transmis le 26 mai sa lettre au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie. Le Président Konaré a également indiqué que le Conseil de paix et de

sécurité avait souligné la nécessité pour l'IGAD, le Gouvernement fédéral de transition et les parties somaliennes d'engager le dialogue en vue d'atteindre le plus large consensus possible sur toutes les questions importantes touchant le processus de réconciliation en Somalie.

22. Le 7 avril, l'Union européenne a publié une déclaration sur la Somalie (voir S/2005/248, annexe), demandant instamment aux parties somaliennes de cesser les hostilités et d'établir le dialogue afin que le Conseil des ministres et le Parlement puissent dégager un accord sur une nouvelle proposition globale concernant la réinstallation et la sécurité. Elle a insisté pour que la participation de toutes les parties et la réconciliation soient rétablies, sous peine de compromettre la réussite de la conférence tenue sous l'égide de l'IGAD et d'ébranler la confiance de la communauté internationale dans les institutions transitoires naissantes.

23. L'ambassade des États-Unis d'Amérique à Nairobi a publié en mars deux déclarations exprimant sa préoccupation devant le déploiement de troupes par les États de première ligne dans le cadre d'une mission de soutien de la paix en Somalie. Dans une déclaration conjointe publiée le 12 mai 2005 (voir S/2005/326, annexe), les États-Unis et l'Union européenne ont souligné qu'un accord viable sur la réinstallation et la sécurité, avalisé par les institutions fédérales de transition, s'imposait d'urgence. Ils se sont félicités des efforts accomplis par la Somalie pour la réinstallation de ses institutions fédérales transitoires, y compris des efforts déployés par les parties somaliennes pour faciliter la démilitarisation à Mogadishu, qui devrait être englobée dans un plan national dans les meilleurs délais.

24. La Secrétaire d'État suédoise à la coopération pour le développement international, Anika Soder, s'est rendue à Nairobi à la mi-avril avec une délégation de hauts fonctionnaires. Elle a tenu des consultations avec les donateurs sur les questions touchant à la coordination de l'assistance internationale aux institutions fédérales de transition, comme suite à la réunion de Stockholm d'octobre 2004 (voir S/2005/89, par. 11). Elle s'est également entretenue avec les dirigeants somaliens, dont le Président, le Premier Ministre et le Président du Parlement, sur les questions relatives à la réinstallation du Gouvernement fédéral de transition.

25. Le Directeur de la Division de l'Afrique I du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU s'est rendu à la fin d'avril à Nairobi où il s'est entretenu de la Somalie avec plusieurs parties intéressées, dont le Président, le Premier Ministre et le Président du Parlement. Il a souligné la nécessité d'aplanir les divergences qui existaient au sein du Gouvernement fédéral de transition. Notant qu'il serait impossible de garantir la sécurité du Gouvernement en recourant seulement à des troupes étrangères, il a estimé qu'il faudrait conclure un accord de cessez-le-feu global et constituer en même temps un noyau de force de sécurité somalienne, dont les premiers membres seraient recrutés selon la formule de représentation clanique et formés rapidement. Les institutions fédérales de transition pourraient alors commencer les unes après les autres à quitter Nairobi pour s'installer à Mogadishu, tandis que le Président Yusuf parcourrait les villes du pays. Toutes les parties intéressées ont approuvé ce mode d'organisation des pourparlers qui s'appliquerait jusqu'à ce que l'unité de sécurité somalienne et les troupes étrangères soient en mesure d'assurer la sécurité sur place.

26. Le responsable du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie s'est rendu à la tête d'une délégation à Mogadishu les 1^{er} et 2 mai pour encourager le dialogue entre les membres du Gouvernement fédéral de transition qui se trouvaient

à Mogadishu et les autres à Nairobi. Il était accompagné du Ministre adjoint kényan à la coopération régionale et aux affaires de l'Afrique de l'Est. La délégation a rencontré le Premier Ministre Gedi et les ministres et députés somaliens à Mogadishu. Elle a également visité plusieurs locaux, dont beaucoup étaient en bonne condition et pourraient être occupés par les institutions fédérales de transition. La délégation a été par ailleurs informée de l'action alors entreprise pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des miliciens à Mogadishu.

27. À son arrivée à Nairobi le 27 mai, mon nouveau Représentant spécial pour la Somalie, François Lonseny Fall, a immédiatement tenu des consultations avec le Président Yusuf et le Premier Ministre Gedi, ainsi qu'avec la communauté internationale. Il est également en relation avec le Président du Parlement, qui est resté à Mogadishu. Il continuera d'aider les Somaliens à trouver un accord sur le processus de réinstallation.

28. En coordination avec le Gouvernement fédéral de transition, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a retenu un certain nombre de projets concernant plusieurs activités financées par le Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie. Tous ces projets visent principalement à aider à la mise en place et au fonctionnement des nouvelles institutions transitoires et à l'établissement d'un dialogue aux fins de la réconciliation.

29. Le 9 février, le Gouvernement fédéral de transition et l'Organisation des Nations Unies, représentant la communauté internationale, ont signé la Déclaration de principes et les documents sur les modalités de coordination structurées du Comité de coordination et de suivi, qui assure au plus haut niveau les échanges d'informations et les discussions politiques entre la communauté internationale et le Gouvernement fédéral. Le Comité s'est réuni quatre fois entre le 18 février et le 22 avril. Il a toutefois reporté *sine die* une réunion de haut niveau prévue au 21 avril, à la demande du Gouvernement fédéral de transition.

IV. Évolution de la situation en Somalie

30. Lorsqu'ils se sont rendus dans la région de Mudug en février, le Président Yusuf et le Premier Ministre Gedi ont négocié un accord de cessez-le-feu entre les sous-clans des Saad et des Suleiman du clan Habr Gedir, tentant ainsi de mettre fin à un conflit armé qui durait depuis trois mois. Toutefois, les combats entre les deux factions ont repris les 4 et 5 mars, faisant environ 16 morts.

31. Le 24 mars, un grand nombre d'habitants de Hodur, capitale de la région de Bakool, et des habitants du district de Yaqshid à Mogadishu ont organisé des manifestations de soutien au Président, qui avait décidé de s'installer à Baidoa et à Jawhar jusqu'à ce que la capitale redevienne sûre. Une autre tentative d'organisation d'une manifestation similaire à Baidoa a toutefois donné lieu à des combats qui, du 25 au 27 mars, auraient fait 14 morts. Les affrontements se sont produits entre, d'une part, les miliciens soutenant Mohamed Ibrahim Habsade, aidés par les partisans du cheikh Yusuf Indhadde venus du Bas-Chebeli, et, de l'autre, les hommes appartenant à ses anciens alliés, le colonel Hassan Muhammed Nur « Shatigudud », le cheikh Aden Madobe et Abdallah Derow Issaq (tous ministres du Gouvernement fédéral de transition). Ces derniers soutiennent le plan de réinstallation du Président Yusuf, alors que l'autre faction s'oppose à ce que le

Président s'établit à Baidoa. Le 30 mai, les deux camps se sont à nouveau disputé le contrôle de la ville.

32. Le 2 avril, la Chambre des représentants du « Somaliland » a adopté à la majorité absolue une loi électorale incorporant les amendements proposés par le « Président » Dahir Riayle Kahin. Selon les informations reçues, 61 des députés présents ont voté pour et quatre se sont abstenus. La Chambre des représentants avait auparavant demandé un recensement de la population et la démarcation des districts (ibid., par. 22). Le « Président » Kahin a toutefois rejeté la demande de la Chambre, la renvoyant devant la « Cour suprême », qui l'a soutenu dans sa position. Les élections de la Chambre des représentants auront en principe lieu en septembre 2005.

33. Le 6 avril, au cours d'une conférence de presse tenue à Hargeysa, le Président du parti politique Kulmiye dans le « Somaliland », Ahmed Muhammed « Silanyo », a accusé les autorités d'avoir violé la Constitution du « Somaliland » et soumis ses partisans à des brimades.

34. Une délégation de l'Union africaine, conduite par le Vice-Président Mazimhaka, a effectué une visite dans le « Somaliland » du 1^{er} au 4 mai. Elle s'est heurtée à des manifestants qui reprochaient à l'Union africaine et à la communauté internationale de ne pas reconnaître les progrès accomplis au « Somaliland ». Elle a été informée par les autorités que le « Somaliland » était résolu à préserver sa souveraineté. M. Mazimhaka a déclaré que la reconnaissance du « Somaliland » était du ressort des États membres de l'Union africaine. L'ancien Président zambien, Kenneth Kaunda, a effectué un voyage dans le « Somaliland » du 19 au 21 mai, sur l'invitation des autorités. Il entendait faire part de ses observations à l'Union africaine et à d'autres dirigeants africains. Auparavant, une personnalité officielle du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord était allée à Hargeysa le 27 avril pour discuter de la tenue des élections parlementaires.

Sécurité

35. La situation dans le nord du pays a été en général calme. Il n'y a pas eu d'autres attaques contre le personnel humanitaire dans le « Somaliland » et le plan de sécurité de l'ONU à Hargeysa a été ramené à la phase III en avril. La capacité des autorités de protéger les agents humanitaires et de faire régner l'ordre dans la région a été renforcée grâce à l'initiative lancée par le PNUD à l'appui des forces de police. Il n'y a pas eu d'incidents notables entre le « Somaliland » et le « Puntland » dans les régions contestées de Sool et de Sanaag, et selon certaines informations le niveau des forces a légèrement diminué bien qu'il n'y ait eu guère de progrès vers un règlement politique.

36. Les conflits se poursuivent dans plusieurs régions du sud de la Somalie, et l'insécurité demeure un sérieux problème pour les organismes d'aide. Selon des informations fiables, les armes et les munitions sont devenues rares au niveau local, mais l'embargo sur les armes décrété par l'ONU continue d'être violé et du matériel militaire est fréquemment importé dans le pays.

37. Les affrontements entre les clans pour le contrôle des ressources et le cycle des vengeances meurtrières demeurent un problème grave. Les zones les plus touchées sont le Sud-Mudug, le Nord-Galgudud et la ville de Hoby, où les sous-clans des Saad et des Suleiman du clan Habr Gedir se disputent depuis longtemps le contrôle

des pâturages; Bay et Bakool, où les clans Rahanwein se sont battus entre eux pour avoir le contrôle de Badoa; Gedo, où de légers heurts n'ont cessé de se produire entre les Marehan; et El Wak, près de la frontière avec le Kenya, dont les Marehan disputaient le contrôle avec les Garre.

38. En mars et en mai, les disputes pour le contrôle de Baidoa (voir par. 31 plus haut) ont gagné en ampleur avec l'entrée en scène des opposants Hawiye. Les tensions se sont apaisées grâce à l'intervention des chefs traditionnels et, pour le moment, les conflits demeurent limités aux Haranwein.

39. La violence sévit toujours à Mogadishu. Malgré le rapprochement de nombreux chefs de faction dans la ville, les crimes et les incidents occasionnels entre clans restent nombreux, d'où la nécessité de maintenir la phase V du plan de sécurité de l'ONU. Au nombre des victimes figurent un journaliste de la British Broadcasting Corporation (BBC), tué par des hommes armés le 10 février, et un agent somalien d'une organisation non gouvernementale internationale, tué le 18 avril. On ne sait pas exactement qui est responsable de ces attaques, mais selon les informations reçues, il se peut que des groupes extrémistes soient compromis. Toutefois, grâce aux mesures prises depuis la mi-mai pour contrôler les miliciens et leurs « technicals » et à la suppression des postes de contrôle des milices au cours de la première semaine de juin, Mogadishu pourrait devenir plus sûre.

40. Les opérations humanitaires ont été sérieusement entravées par la forte insécurité qui régnait, en particulier dans le sud du pays. Des points de contrôle sauvages tenus par des miliciens y prolifèrent et entravent la circulation des personnes et des biens. En revanche, dans le « Somaliland » et dans le « Puntland » où les autorités arrivent à contrôler les activités de ces individus, l'aide humanitaire parvient aux habitants d'une vaste région.

V. Situation humanitaire

41. La liberté de passage des convois humanitaires a été globalement satisfaisante dans le nord-ouest et le nord-est de la Somalie, en dépit de tensions récurrentes dans les régions disputées de Sool et de Sanaag. Au centre et au sud du pays, par contre, l'insécurité limite fortement la portée et l'efficacité de l'action humanitaire internationale. En 2005, malgré l'augmentation des besoins, les opérations humanitaires ont été restreintes dans les régions de Bay, Bakool, Gedo, Bas-Juba, Hiran, Galgaduud, Benadir et Moyen-Chebeli, par suite de conflits locaux, de l'interférence des autorités locales dans les opérations des organismes ou d'attaques contre le personnel humanitaire.

42. Vers la mi-avril, les affrontements transfrontaliers au sein des clans dans la région du Gedo ont entraîné le déplacement d'environ 15 000 personnes. Les taux de malnutrition au Gedo, qui sont les plus élevés de Somalie (jusqu'à 23 %), sont la conséquence, entre autres, d'une insécurité alimentaire chronique. Les tensions persistantes empêchent l'aide humanitaire d'accéder à la région. Les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autorités locales suivent néanmoins la situation de près et sont disposés à intervenir dès qu'un accès sûr sera assuré.

43. La Somalie reste extrêmement exposée aux catastrophes naturelles, en particulier aux sécheresses et aux inondations, de même qu'aux cyclones saisonniers

et aux tempêtes côtières. En février, une mission d'évaluation interinstitutions a estimé que 44 000 personnes au total avaient été touchées par le tsunami sans précédent de l'océan Indien, le long des côtes nord et est de la Somalie. La mission a constaté que l'intervention humanitaire rapide des organismes des Nations Unies, des communautés locales et des organisations non gouvernementales avait permis de faire face, pour l'essentiel, aux besoins humanitaires essentiels, tels que la nourriture, le logement, l'eau et les produits médicaux et non alimentaires. La générosité et la rapidité d'action des donateurs ont grandement facilité ces opérations. Il est toutefois nécessaire de poursuivre l'effort humanitaire, en gardant à l'esprit la nécessité d'une distribution équitable des ressources aux autres populations menacées, comme les éleveurs indigents et les personnes déplacées. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont déjà mis sur pied des programmes de relèvement.

44. Les effets de plusieurs années de sécheresse continuent à se faire sentir en Somalie. Dans les zones touchées, on estime à 500 000 le nombre de personnes encore en situation d'urgence humanitaire ou confrontés à une crise concernant leurs moyens de subsistance. Malgré les pluies abondantes de la saison du *deyr* en 2004/05, qui ont amélioré l'approvisionnement en eau et les pâturages, la situation tarde à se redresser et les éleveurs n'ont pas pu tirer tous les avantages escomptés en raison de la taille très réduite de leur cheptel, de leur endettement excessif et de la pauvreté généralisée. L'instabilité récurrente freine également le relèvement, en limitant l'accès aux marchés, aux pâturages et aux autres ressources.

45. En 2004/05, dans les régions du Juba et du Chebeli, la production de céréales de la saison du *deyr* est tombée à son niveau le plus bas depuis la fin de la guerre à cause d'inondations et de crues localisées faisant suite à de fortes pluies. Les inondations se sont poursuivies pendant la saison des pluies (*gu*) dans les régions d'Hiran et du Moyen-Chebeli, où la situation demeure précaire, plusieurs milliers de foyers ayant été forcés d'évacuer les villages en bord de rivière. Vers la mi-avril, des pluies torrentielles et des inondations ont frappé Hargeysa, au « Somaliland », endommageant gravement les infrastructures. L'ONU a porté secours à plus de 6 000 personnes touchées par les inondations au « Somaliland » et dans le sud de la Somalie en acheminant des secours, en établissant un accès à l'eau potable et en prévenant le déclenchement d'épidémies de choléra et de paludisme.

46. Les organismes des Nations Unies, en partenariat avec des organisations non gouvernementales nationales et internationales, ont élaboré des plans stratégiques afin d'apporter une aide efficace aux 400 000 personnes déplacées en Somalie, éparpillées sur 32 sites. En coopération avec ses partenaires non gouvernementaux et avec les autorités locales, l'ONU a contribué à renforcer l'aide aux populations déplacées et aux rapatriés du « Somaliland » et du « Puntland ». Cependant, la plupart des Somaliens déplacés, en particulier les 250 000 qui résident à Mogadishu, ne bénéficient encore que d'un faible niveau de protection. L'extrême précarité de la situation continue à rendre difficile l'accès à ces populations, qui restent exposées au harcèlement, à l'exploitation et aux extorsions.

47. En 2005, 5 856 réfugiés somaliens ont été rapatriés en Somalie depuis l'Éthiopie et Djibouti. La majorité des rapatriés sont entrés au « Somaliland », tandis que d'autres ont été amenés par pont aérien de Djibouti au « Puntland ». Des projets de réinsertion visent à faciliter le retour des réfugiés somaliens depuis leur

pays d'asile, améliorer les infrastructures et créer des moyens de subsistance dans les communautés d'accueil.

VI. Activités opérationnelles à l'appui de la paix

Gouvernance

48. L'ONU collabore étroitement avec le Parlement fédéral de transition. Elle a mis en place un projet de soutien budgétaire d'urgence pour la Somalie, qui doit coordonner le soutien financier du budget des institutions somaliennes embryonnaires, y compris en intervenant immédiatement pour appuyer et stabiliser le Gouvernement fédéral de transition à l'intérieur du pays.

49. À ce jour, le projet a permis de réunir plus de 6 millions de dollars et d'instituer un comité directeur, piloté à la fois par le Gouvernement et par les donateurs, afin de superviser l'utilisation coordonnée des fonds. Des groupes de travail techniques ont été constitués dans les domaines suivants : systèmes de gestion des salaires; élaboration du plan de déménagement du Gouvernement fédéral de transition; mise en place du futur bureau du contrôleur général et création de revenus; renforcement des capacités du bureau de liaison du Gouvernement à Nairobi. Une initiative de soutien logistique est en cours d'élaboration pour le déménagement des représentants somaliens agréés et des membres du Gouvernement fédéral de transition, soit plus de 700 personnes, vers divers sites en Somalie. Des spécialistes participent à la mise en place d'un système de gestion des salaires et au renforcement des capacités de gestion de la fonction publique et des ressources humaines.

50. Le projet intitulé « Nouveau départ – fonction publique somalienne », conduit sous l'égide de l'ONU, a débuté en mai. Il a pour objectif d'ouvrir, au sein du Gouvernement fédéral de transition, un débat sur des questions essentielles relatives à la fonction publique et de coordonner la gestion et la planification de la fonction publique et des ressources humaines. Ce projet vise à offrir au Gouvernement l'appui extérieur dont il a besoin de toute urgence pour commencer à mettre en œuvre des pratiques de gouvernance efficace et citoyenne.

51. Grâce à l'augmentation des contributions des donateurs en 2005, plusieurs initiatives ont été menées aux côtés de l'Association somalienne des services financiers et du secteur bancaire officiel, dans le cadre du projet de développement des services financiers conduit sous l'égide de l'ONU. La création d'une banque centrale de Somalie et l'élaboration d'un cadre opérationnel de base pour cette dernière font partie des actions entreprises.

52. L'ONU, avec l'aide des donateurs, a mis en œuvre un projet portant sur l'appui technique fourni par l'intermédiaire des expatriés somaliens, qui vise à favoriser le transfert de compétences de la diaspora vers la Somalie. Cinq projets en matière d'éducation, quatre en matière d'agriculture et un en matière de santé ont été mis en route depuis janvier 2005. Ils apportent entre autres un soutien au Ministère de l'élevage du « Somaliland », participent à la formation du personnel des écoles primaires à Bulo Burte et Belet Weyne et améliorent les capacités et la qualité des services des infirmières et des sages-femmes à Mogadishu.

53. Au « Somaliland », l'ONU a organisé un forum urbain à Hargeysa pour aider les sept municipalités de la région à échanger des informations et à planifier des

initiatives en matière de gestion urbaine et de fourniture de services sociaux. Un projet de création d'un institut de la fonction publique au « Somaliland », actuellement à l'étude, vise à former les cadres supérieurs, le personnel administratif et les employés de bureau de l'administration du « Somaliland » et de renforcer leurs compétences professionnelles.

54. L'ONU continue de soutenir la Commission d'examen de la législation du « Somaliland ». Les membres de la Commission ont récemment achevé la deuxième et dernière phase d'une formation aux principes fondamentaux de l'analyse légale. La Commission a également reçu un soutien technique afin de définir un protocole d'examen légal visant à rapprocher la législation examinée des normes internationales en matière de droits de l'homme. Elle examine actuellement le Code pénal du « Somaliland ».

55. L'ONU continue également d'appuyer le service de conseils juridiques de l'Université d'Hargeysa, qui offre des services gratuits de représentation judiciaire aux individus et groupes économiquement défavorisés. Un programme de formation à l'intention du secteur judiciaire du Moyen-Chebeli et un projet de réinsertion au sein de la prison de Berbera au « Somaliland » sont également en cours de mise en œuvre.

56. Une conférence nationale s'est tenue à Hargeysa, le 10 mai, afin de finaliser les projets de loi portant création d'une commission nationale des droits de l'homme, conformément à l'une des principales recommandations de l'expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie.

57. L'ONU a entrepris la construction d'une école de police à Armo, au « Puntland », qui pourra accueillir 300 élèves, dont 60 femmes. En outre le programme sur l'état de droit a permis de remettre en état et d'équiper deux commissariats de police au « Somaliland », à Berbera et à Dhoqoshey. Au « Somaliland », des formations ont également été dispensées à la Cellule de contrôle interne, à la Cellule spéciale de protection et au Département des enquêtes criminelles. La Cellule spéciale de protection continue à protéger le personnel et les installations des organisations humanitaires et de développement au « Somaliland ».

Désarmement, démobilisation et réinsertion

58. Durant la période considérée, l'ONU a élaboré des orientations et des plans opérationnels pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion dans l'ensemble du pays, y compris la fourniture d'une assistance technique par l'intermédiaire de la Cellule de planification stratégique de la démilitarisation en Somalie qui a collaboré étroitement avec le Gouvernement fédéral de transition, la communauté des donateurs et l'Union africaine. La Cellule a également fourni une assistance technique et un appui à la planification pour la transformation du secteur de la sécurité et la mise en place d'une force de police.

59. Dans le cadre des préparatifs du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, la réforme du secteur de la sécurité a reçu un soutien spécifique de l'ONU avec la collaboration étroite des autorités du « Puntland » et du « Somaliland ». L'ONU est en train d'enregistrer et de recenser plus de 15 000 membres des forces de sécurité et des milices dans les deux régions. La démobilisation et la réinsertion de plusieurs milliers de combattants au « Somaliland » et au « Puntland » sont en cours, et la réalisation de projets pilotes et

d'activités de planification se poursuivra dans le centre et le sud du pays en attendant une vaste opération de démobilisation en partenariat avec le Gouvernement fédéral de transition. Outre la réintégration économique, l'ONU assure également une aide psychosociale considérable afin de traiter les toxicomanies, les traumatismes et les maladies mentales qui sont fréquents parmi les ex-combattants participant au programme.

60. Des activités ont été entreprises au « Somaliland » pour élaborer des stratégies de maîtrise des armes légères, y compris l'élaboration d'un cadre juridique, le renforcement des contrôles de police et la sensibilisation du public à la sûreté des armes à feu; les efforts se concentrent maintenant sur l'aide au « Puntland » et aux régions du centre et du sud afin d'enrayer la prolifération des armes dans le pays.

Moyens de subsistance

61. Afin d'aider à élaborer un profil et une carte de la pauvreté au niveau des districts, l'ONU a poursuivi son enquête à l'échelle des établissements humains et a achevé une étude sur le terrain dans trois régions du « Puntland ». Des données géographiques ont été ainsi rassemblées pour les services de santé, d'éducation et autres services essentiels afin d'identifier les moyens disponibles et les lacunes. L'ONU a également appuyé deux centres de formation professionnelle dans les ports de Berbera et de Bossaaso, qui vont être restructurés et gérés localement. Elle prend également part à la remise en état des infrastructures à long terme dans des agglomérations côtières grâce à la création de marchés locaux, de centres de services pour les femmes et de dispositifs d'appui à plusieurs projets générateurs de revenus pour les femmes.

62. Des progrès considérables ont été accomplis pour la remise en état du canal « chinois » de Duduble dans le Moyen-Chebeli afin de réduire l'intensité des inondations et de promouvoir l'irrigation. Ce projet devrait profiter à plus de 50 000 personnes et est pris en charge par l'administration régionale et les communautés locales avec l'appui technique des organismes des Nations Unies. La contribution de l'ONU représente 35 % du coût total d'environ 1 million de dollars et a été complétée par les communautés et les administrations locales. Le canal a été inauguré le 7 juin par le Premier Ministre Gedi.

63. La pêche illégale et les activités de chalutiers et autres navires étrangers préoccupent de plus en plus les dirigeants somaliens et les communautés côtières. Le pillage des eaux somaliennes dans l'océan Indien et la mer Rouge par des centaines de navires de différents pays pourrait entraîner la surpêche et l'épuisement des stocks de poisson. Certains de ces navires intrus ont attaqué des pêcheurs locaux et détruit leurs bateaux et leurs équipements. La pêche illégale effectuée par des intérêts étrangers représente un manque à gagner considérable pour le nouveau Gouvernement fédéral de transition et les autorités régionales au « Puntland » et au « Somaliland ».

Santé

64. Des activités sont en cours pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de la vaccination, des campagnes d'inoculation de rattrapage contre la rougeole sont organisées et les vaccinations de routine sont renforcées. Les efforts sont concentrés sur le paludisme, la vaccination des enfants, la préparation aux situations d'urgence et la lutte contre les carences nutritionnelles

aiguës. Des enquêtes sur le paludisme (connaissances, attitudes, croyances et pratiques) ont été menées à bien. Des moustiquaires traitées à l'insecticide sont distribuées, notamment dans les régions hyperendémiques. Des fonds ont été obtenus pour organiser une campagne de vaccination antitétanique des femmes en âge de procréer, des mères et des nouveau-nés au « Puntland » et dans certaines parties du sud du pays.

65. Le premier plan de travail annuel a été élaboré pour le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. L'ONU a facilité des réunions de coordination des diverses organisations locales de lutte contre le VIH/sida en vue de renforcer leurs capacités et d'intégrer leurs pratiques.

66. Le Groupe thématique de l'ONU sur le VIH/sida appuie actuellement l'évaluation des systèmes de santé afin d'assurer des services dans ce domaine, ainsi que la mise au point de directives nationales pour la gestion clinique du VIH/sida. Ces activités s'accompagnent de l'élaboration de modalités communes en vue d'appliquer les interventions prioritaires en matière de VIH/sida identifiées dans un cadre stratégique commun.

Jeunes

67. Le projet des Nations Unies pour le développement et la participation des jeunes a permis de réaliser une étude des activités d'encadrement en 2004 et d'assurer un appui technique sur place à des groupes de jeunes somaliens. L'étude a montré la nécessité de former un groupe de jeunes capables de jouer un rôle d'animateurs, d'organiser d'autres groupes et de leur fournir des conseils. Vingt-huit animateurs ayant reçu une formation fourniront en 2005 un appui technique sur place à des groupes de jeunes. Dans le cadre d'un nouveau programme de développement urbain au « Somaliland », l'ONU formera des groupes de jeunes dans le domaine de la gouvernance afin de renforcer leur participation au processus de gestion locale au niveau des districts.

Eau et assainissement

68. Le projet des Nations Unies sur l'eau et l'assainissement a permis de soutenir la population du « Puntland » touchée par le tsunami et de fournir des services d'urgence d'approvisionnement en eau. De nouvelles canalisations ont été construites pour remplacer celles qui avaient été contaminées sur la côte. Des plans ont été élaborés pour renforcer le système d'adduction de la ville de Hafun.

69. D'autres activités ont consisté à effectuer de nouveaux forages dans les régions touchées par la sécheresse, à construire un système urbain d'adduction d'eau à Gabilay, au « Somaliland », et à mettre en place une installation de chloration à Mogadishu pour lutter contre le choléra. L'ONU appuie également la réalisation d'une étude en vue de trouver de nouvelles sources pour la ville de Hargeysa, qui devrait permettre à quelque 350 000 personnes d'avoir accès à de l'eau salubre.

Protection de l'enfance

70. L'ONU a étudié les enseignements tirés des travaux entrepris par les spécialistes de la protection des enfants afin de renforcer la capacité des communautés à prévenir et à combattre les violations dans ce domaine. Elle a également collaboré à un projet de réadaptation et de réinsertion de 420 anciens

enfants soldats à Kismayo, Merca et Mogadishu. Elle appuie aussi une stratégie communautaire de soins et de soutien psychosocial à l'intention des enfants vulnérables et de leur famille et aide à mettre en place un cadre d'agents psychosociaux paraprofessionnels.

71. L'assistance a permis par ailleurs de construire et approvisionner des abris d'urgence et d'élargir les services de santé et de nutrition au niveau communautaire. L'ONU axe ses interventions en matière de survie des enfants sur les communautés rurales et marginalisées, notamment en organisant une campagne de lutte contre la rageole et l'avitaminose A et en renforçant les services de santé et d'éducation.

VII. Observations

72. Les voisins de la Somalie, l'IGAD, l'Union africaine et la Ligue des États arabes ont continué de s'employer activement à aider les Somaliens à mettre en place un gouvernement qui fonctionne. L'Union européenne et les pays donateurs ont promis d'importantes ressources financières et un appui politique pour la constitution du Gouvernement fédéral de transition et de ses institutions.

73. Je leur suis reconnaissant de l'aide qu'ils apportent ainsi à la Somalie et leur demande instamment de persévérer dans cette voie. Mon nouveau Représentant spécial et tous les organismes et programmes des Nations Unies sont prêts à appuyer les efforts du Gouvernement fédéral de transition et de tous les autres dirigeants somaliens en vue d'instaurer la paix, la réconciliation et la stabilité dans le pays. De plus, l'ONU est prête à coordonner et à compléter l'appui de la communauté internationale en faveur de la Somalie.

74. Il est de la plus haute importance que le Gouvernement fédéral et les institutions de transition se réinstallent en Somalie de manière à retrouver la confiance du peuple somalien et de la communauté internationale. Ce transfert se heurte à de sérieuses difficultés, dues notamment aux conditions de sécurité, au choix de la capitale et au manque d'infrastructures et de ressources. Il est manifeste que le plan de réinstallation du Gouvernement donne lieu à des controverses et à des dissensions, susceptibles d'accentuer les divisions entre clans et entre régions.

75. Il est donc urgent que les dirigeants somaliens entament un dialogue sérieux à la recherche d'un consensus sur les questions importantes concernant la réinstallation. Je salue les efforts des dirigeants à Mogadishu visant à rétablir la stabilité dans la capitale. Je demande instamment à la communauté internationale d'aider à fournir l'appui technique et matériel nécessaire pour améliorer la qualité de ces efforts. Toutefois, l'action entreprise doit prendre une dimension nationale afin d'insuffler la confiance chez tous les Somaliens. Je réitère mon appel au Gouvernement fédéral de transition et au Parlement afin qu'ils s'emploient, à titre prioritaire, à parvenir à un accord avec tous les dirigeants des factions et des milices pour mettre fin aux hostilités et négocier immédiatement un accord de cessez-le-feu général. L'ONU est prête à appuyer ces négociations, en collaboration avec d'autres partenaires.

76. Avec l'appui des organes concernés des Nations Unies en vue d'élargir le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, je souhaite que l'ONU joue un rôle encore plus énergique dans le domaine de la stabilisation en Somalie. Le Comité de coordination et de suivi peut constituer un mécanisme utile pour

superviser et orienter l'aide en faveur de ce pays. Il faut toutefois parvenir en premier lieu à renforcer les structures afin de pouvoir réagir rapidement aux problèmes qui se posent. On ne saurait trop insister sur la nécessité de mettre en place d'urgence un secrétariat. J'espère sincèrement que les pays donateurs ainsi que les pays et les organisations de la région aideront et appuieront mon nouveau Représentant spécial, qui accomplit sa tâche avec enthousiasme.

77. Comme il est mentionné plus haut au paragraphe 21, le Président de la Commission de l'Union africaine m'a informé qu'une mission de soutien de la paix pour la Somalie était en préparation sous l'égide de l'IGAD et de l'Union africaine. Dans le cadre de l'expansion du Bureau politique des Nations Unies, un conseiller militaire devrait se joindre au personnel du Bureau. L'une de ses tâches consistera à assurer la liaison avec ses homologues de l'Union africaine, de l'IGAD et des autres institutions pertinentes. L'ONU est prête à fournir un appui technique et des avis dans les limites de ses capacités.

78. Je tiens une fois encore à souligner combien il est important que les programmes de formation envisagés pour les contingents étrangers et les forces de sécurité somaliennes comprennent un volet consacré à l'action humanitaire et aux droits de l'homme. Dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, l'ONU continuera à soutenir les efforts déployés et à faire fructifier l'expérience déjà acquise par les organismes des Nations Unies qui s'occupent de ces programmes.

79. Le fait que le déploiement de toute force militaire étrangère en Somalie exigera une dérogation à l'embargo sur les armes imposé à ce pays par le Conseil de sécurité constitue un problème pour la communauté internationale en général et l'Organisation des Nations Unies en particulier. Le récent rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie (voir S/2005/153, pièce jointe) montre clairement que les violations se poursuivent et que des armes et des explosifs continuent à affluer dans le pays. Dans sa résolution 1587 (2005), le Conseil de sécurité a chargé le Groupe de contrôle de continuer à surveiller le respect de l'embargo sur les armes. Assurée par des mesures appropriées, dont une amélioration des capacités de contrôle, l'application de l'embargo devrait renforcer considérablement la sécurité en Somalie.

80. Je salue l'action accomplie par les programmes et organismes des Nations Unies et leurs partenaires qui continuent de fournir une aide humanitaire et d'entreprendre des activités opérationnelles pour promouvoir la paix et le développement en Somalie dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses. Tous ces efforts doivent être soutenus par les ressources nécessaires.